



analyse 2/3

## L'échec prévisible de l'accord pour sortir de la "crise de l'accueil"

Juin 2023

**CIRÉ**

## SOMMAIRE

Introduction	3
Les mesures de sortie de crise sur l'accueil : insuffisantes et pas assez immédiates	4
Sortir de la « crise » de l'accueil et refuser le déni d'accueil comme nouvelle norme	6
Conclusion	6

Écrit par Jessica Blommaert

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2023 - cire.be

## INTRODUCTION

Dans une précédente analyse<sup>1</sup>, nous contextualisons l'accord fédéral du 9 mars 2023 qui comporte des mesures de sortie de la « crise de l'accueil », en échange de plusieurs réformes législatives, parfois restrictives et n'ayant pas de lien direct avec la crise de l'accueil, et ayant pour but de lutter contre des prétendus abus ou d'augmenter les expulsions de personnes migrantes<sup>2</sup>.

Parce que les mesures de sortie de crise ne permettront pas d'atteindre cet objectif, la présente publication revient concrètement sur certaines mesures, pour en expliquer la logique et démontrer leur échec prévisible.

---

1 Voir : <https://www.cire.be/publication/laccord-pour-sortir-de-la-crise-de-laccueil/>

2 Les rares points positifs ne sont que des mises en œuvre de l'accord de gouvernement de 2020.

## LES MESURES DE SORTIE DE CRISE SUR L'ACCUEIL : INSUFFISANTES ET PAS ASSEZ IMMÉDIATES

L'accord du 9 mars 2023 prévoit une série de mesures de « sortie de crise » de l'accueil des demandeur-euses d'asile<sup>3</sup>. Parmi ces mesures, il est prévu de créer environ 2.000 places d'accueil et d'en libérer 2.000. Parmi les nouvelles places, 700 seront disponibles dans des conteneurs mis à disposition par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) et 1.250 pourront être créées « sur base volontaire » par les communes (via des Initiatives Locales d'Accueil - ILA). Des places seront également libérées dans les centres d'accueil en faisant sortir du réseau des personnes y séjournant depuis plus de trois ans avec une « solution durable » (à savoir soit le séjour en Belgique, soit le retour au pays d'origine). Au niveau du timing, les objectifs sont annoncés pour la fin de l'année 2023, voire début 2024 et les mesures seront évaluées à intervalle régulier d'ici là.

Si ces mesures semblent aller dans le bon sens, elles sont toutefois insuffisantes et prendront beaucoup de temps avant de faire effet. Dans un scénario idéal, il y aurait donc environ 4.000 places « supplémentaires » d'ici le printemps 2024, ce qui est largement insuffisant pour couvrir les besoins. Fin avril 2023, 3.171 demandeur-euses d'asile ayant droit à l'accueil étaient toujours dans l'attente d'être pris-es en charge et hébergé-es par Fedasil<sup>4</sup>. Ce chiffre est passé récemment sous la barre des 3.000 personnes<sup>5</sup>. Actuellement, les demandes d'asile mensuelles se stabilisent : pour les quatre premiers mois de 2023, 9.881 personnes ont introduit une demande de protection internationale en Belgique, contre 10.550 pour la même période en 2022. La moyenne se situe donc autour des 2.000 demandes d'asile par mois - ce qui est moins élevé que les pics atteints en 2022, mais reste relativement important. Par ailleurs, le réseau d'accueil dispose d'un peu plus de marge. Au 1<sup>er</sup> mai 2023, il comptait au total 33.750 places pour un taux d'occupation de 94% - sachant que ces chiffres sont sous-évalués, car ils ne concernent que les personnes qui entrent effectivement dans le réseau d'accueil de Fedasil à savoir, en priorité, les familles, les MENA et les personnes vulnérables. Mais cela ne signifie pas que la « crise de l'accueil » soit moins aiguë. Si l'on tient compte de l'augmentation annuelle du nombre de demandes d'asile du printemps jusqu'après l'été, on peut s'attendre à plus de 30.000 demandes d'asile en Belgique pour l'année 2023. Si ces prévisions se confirment et que le gouvernement fédéral continue à ignorer la gravité de la « crise », les hommes se verront systématiquement refuser l'accès au réseau d'accueil jusqu'en 2024 par manque de places.

3 Voir : <https://www.premier.be/fr/accord-en-kern-sur-les-mesures-pour-sortir-de-la-crise-de-laccueil> et <https://www.fedasil.be/fr/actualites/accueil-des-demandeurs-dasile/mesures-pour-soulager-le-reseau-de-fedasil>.

4 Voir : <https://www.lesoir.be/508796/article/2023-04-21/la-directrice-de-fedasil-la-crise-de-laccueil-nest-pas-terminee>.

5 Voir : <https://www.rtf.be/article/pres-de-1200-demandeurs-dasile-ont-pu-quitter-les-centres-daccueil-ces-derniers-mois-la-liste-dat-tente-se-reduit-11199851>.

Le gouvernement fédéral ne semble pas saisir l'urgence et la secrétaire d'État se contente de se féliciter des premiers effets des mesures, comme la sortie du réseau d'accueil de personnes « en long séjour » et de celles ayant un contrat de travail<sup>6</sup>. Des mesures de mise à l'abri plus immédiates existent pourtant, comme l'activation de la phase fédérale du plan d'urgence national, l'hébergement dans des hôtels ou auberges de jeunesse et l'activation d'un plan de répartition obligatoire en aide financière auprès des CPAS à court terme, et en ILA à moyen terme, au sein des communes de tout le pays. Nous sommes convaincu-es que, combinées entre elles, ces mesures permettraient de faire face à la situation<sup>7</sup>.

Le gouvernement préfère opter, comme cela a déjà été fait par le passé<sup>8</sup>, pour un appel « sur base volontaire » aux communes pour ouvrir et créer un certain nombre de places, plutôt que de les contraindre. Mais cela risque à nouveau d'être totalement insuffisant. Précisons que fin avril 2023, un accord formel était encore nécessaire pour pouvoir créer les 1.250 places supplémentaires en ILA<sup>9</sup>. Quant aux fameux 600 conteneurs supplémentaires prêtés par l'Union européenne pour 2023<sup>10</sup> et pouvant accueillir environ 700 personnes, ils sont disponibles immédiatement depuis des mois. Mais après un premier refus concernant un site identifié à Kampenhout<sup>11</sup>, aucun autre site n'a été identifié à ce jour pour permettre de les y installer<sup>12</sup>. Ces places sont donc toujours inexistantes.

6 Voir : <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2023/05/19/la-file-dattente-pour-acceder-au-reseau-fedasil-diminue-pour-la-premiere-fois-TMR7UJWPPVAXJEKWWGH6XX2VPXE/>

7 Voir nos propositions au Premier ministre de septembre 2022, Feuille de route de sortie de crise de l'accueil : <https://www.cire.be/communiquede-presse/la-sortie-de-crise-de-laccueil-des-demandeurs-de-protection/>.

8 22 CPAS seulement avaient répondu à l'époque à cet appel. Voir : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2022/09/03/une-prime-sera-octroyee-aux-communes-qui-accueillent-les-demandeurs-dasile-DHNDEKHHSRHITKG-BAJWORJVGIM/> et PV de la réunion de contact protection internationale de mars 2023 organisée par Myria, p.34 : [https://www.myria.be/files/20230315\\_PV\\_r%C3%A9union\\_contact\\_-\\_contactvergadering.pdf](https://www.myria.be/files/20230315_PV_r%C3%A9union_contact_-_contactvergadering.pdf)

9 Voir PV de la réunion de contact protection internationale d'avril 2023 organisée par Myria, p.41 : [https://www.myria.be/files/20230426\\_PV\\_r%C3%A9union\\_contact\\_-\\_contactvergadering.pdf](https://www.myria.be/files/20230426_PV_r%C3%A9union_contact_-_contactvergadering.pdf)

10 En 2022, 150 conteneurs ont été placés pour augmenter la capacité de certains centres existants. Voir PV de la réunion de contact protection internationale de mars 2023 organisée par Myria, p.33-34 : [https://www.myria.be/files/20230315\\_PV\\_r%C3%A9union\\_contact\\_-\\_contactvergadering.pdf](https://www.myria.be/files/20230315_PV_r%C3%A9union_contact_-_contactvergadering.pdf)

11 Voir : <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2023/03/15/serieux-revers-pour-nicole-de-moor-dans-le-dossier-asile-zuhal-demir-soppose-a-la-creation-de-700-nouvelles-places-daccueil-a-kampenhout-DRHMIWWGA5ECXAIGFOYXUUT-JAU/>

12 Voir PV de la réunion de contact protection internationale d'avril 2023 organisée par Myria, p.40 : [https://www.myria.be/files/20230426\\_PV\\_r%C3%A9union\\_contact\\_-\\_contactvergadering.pdf](https://www.myria.be/files/20230426_PV_r%C3%A9union_contact_-_contactvergadering.pdf)

## SORTIR DE LA « CRISE » DE L'ACCUEIL ET REFUSER LE DÉNI D'ACCUEIL COMME NOUVELLE NORME

Vu la gravité et l'urgence, notamment du point de vue humanitaire, nous demandons<sup>13</sup> au gouvernement fédéral de ne pas normaliser cette situation de déni d'accueil, qui concerne de trop nombreuses personnes dont la dignité est fortement impactée.

Nous demandons également d'appliquer les options juridiques existantes pour résoudre définitivement la « crise de l'accueil » et d'enclencher la phase fédérale du plan d'urgence national, afin que le personnel de la Défense et de la Protection civile puisse être réquisitionné pour mettre en place des abris d'urgence temporaires. Nous demandons également de mettre à l'abri temporairement les personnes dans des hôtels et surtout, d'activer, comme cela est prévu dans la « loi accueil » et la loi CPAS, un plan de répartition en aide financière auprès des CPAS et en ILA au sein des communes.

Davantage de places pourraient être libérées dans le réseau d'accueil, par exemple en faisant sortir les personnes « inéloignables » du territoire, même si elles sont déboutées de leur demande d'asile et toutes les personnes présentes dans le réseau d'accueil depuis plus de trois ans (en « long séjour »)<sup>14</sup>, en leur proposant une solution, à savoir l'octroi d'un titre de séjour en Belgique.

13 Voir nos propositions au Premier ministre de septembre 2022, Feuille de route de sortie de crise de l'accueil : <https://www.cire.be/communiquede-presse/la-sortie-de-crise-de-laccueil-des-demandeurs-de-protection/> et voir « Crise de l'accueil, État des lieux », CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, BelRefugees, Caritas International Belgique et HUB humanitaire, mai 2023: <https://www.cire.be/download/248/presse-ok/27693/crise-de-laccueil-etat-des-lieux.pdf>.

14 Elles étaient plus de 3.000 à la mi-mars 2023. Voir : Voir PV de la réunion de contact protection internationale de mars 2023 organisée par Myria, p.32 : [https://www.myria.be/files/20230315\\_PV\\_r%C3%A9union\\_contact\\_-\\_contactverga-dering.pdf](https://www.myria.be/files/20230315_PV_r%C3%A9union_contact_-_contactverga-dering.pdf)

## CONCLUSION

La pression médiatique et politique est retombée ces dernières semaines, mais la crise est loin d'être terminée.

Nous ne pouvons pas nous réjouir du fait que le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente d'une place d'accueil soit passée d'un peu plus de 3.000 personnes à 2.100 personnes. Les hommes seuls n'ont toujours pas accès immédiatement à une place d'accueil le jour où ils présentent leur demande d'asile et doivent systématiquement recourir à la voie judiciaire pour faire valoir leur droit à l'accueil. Ce sont toujours 2.000 hommes isolés qui attendent pendant des mois d'avoir une place au sein du réseau Fedasil et d'y recevoir l'accompagnement médico-social auquel ils ont droit.

L'accueil est un droit fondamental qui doit permettre aux demandeur-euses de protection internationale de vivre dignement pendant leur procédure d'asile en Belgique.

Depuis plus d'un an et demi, l'État belge viole quotidiennement et de manière continue ses obligations internationales en matière d'accueil et se rend coupable de violations de droits humains fondamentaux. Malgré les très nombreuses décisions de justice au niveau national et européen, le gouvernement fédéral peine à saisir l'urgence et à remédier à ces violations et met ainsi à mal l'État de droit en Belgique.

Les mesures de « sorties de crise » annoncées début mars 2022 suite à un accord des partis de la majorité n'auront pas permis, trois mois après leur adoption, de faire cesser immédiatement et durablement ces violations. C'est d'autant plus préoccupant que les mesures adoptées en matière d'accueil, insuffisantes et pas assez ambitieuses, ont été prises en échange d'un accord sur des réformes législatives portant sur d'autres volets du droit d'asile et de la migration n'ayant pas de lien direct avec la situation de crise actuelle, avec pour objectif de durcir la politique en matière d'expulsion, ou encore de regroupement familial.

Le CIRÉ continuera de se mobiliser avec ses partenaires et les organisations humanitaires, le monde judiciaire et les avocat-es des demandeur-euses d'asile pour dénoncer et faire cesser cette situation totalement indigne d'un pays comme la Belgique.

L'impact sur la vie et la santé des personnes concernées est immense. Nous refusons cette indécente normalisation du déni d'accueil.



## Coordination et Initiatives pour Réfugié·es et Étranger·ères

**Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant des organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur·euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeur·euses d'asile, des réfugié·es et des étranger·ères.**

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire.be - cire@cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

### Les organisations membres

Aide aux personnes déplacées (APD)	FGTB Bruxelles
Amnesty international	Interrégionale wallonne FGTB
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
BePax	Médecins du Monde
Cap migrants	Mentor-escale
Caritas international	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Centre social protestant	L'Olivier 1996
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	Le monde des possibles
Convivium	Présence et action culturelles (PAC)
Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)	Point d'appui
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	Service social de Solidarité socialiste (SESO)
CSC Nationale	Service social juif (SSJ)
Équipes populaires	Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)